

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de Monsieur Roland GUEVILLE, Maire

Etaient présents : Roland GUEVILLE, Jacques BINARD, Sonia BOSSART, Romain CORNU, Jasmine DOUILLET, Annette FAUCON, Evelyne LANGLOIS, Damien LE BEL, Stéphane LEROY, Isabelle PRIEUX,

### **Formant la majorité des membres en exercice**

#### Excusé (e)s :

Mme Martine CHERON a donné procuration à Mme Annette FAUCON.  
Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT a donné procuration à M. Damien LE BEL.  
M. Eric DESCHAMPS a donné procuration à M. Stéphane LEROY.  
M. Rodolphe PERRIER a donné procuration à M. Jacques BINARD.  
Mme Natacha SAVARIE a donné procuration à Mme. Jasmine DOUILLET.

Absent excusé : Mr Tanguy CALBRIX.

Secrétaire de séance : Mme Annette FAUCON

Le procès-verbal de la séance précédente du 16 mai 2024 a été adopté à l'unanimité

### **TARIF MUNICIPAUX**

#### **TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE – (délibération 2024 26)**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal les tarifs du restaurant scolaire pour la prochaine année scolaire 2024/2025.

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024

#### Enfants domiciliés dans la Commune :

- Quotient jusqu'à 650€ : 0,75€
- Quotient de 651€ à 829€ 1,55€
- Quotient au-delà de 830€

ECOLE MATERNELLE	3,07€
ECOLE ELEMENTAIRE	3,43€

#### Enfants domiciliés hors commune :

ECOLE MATERNELLE	4,22€
ECOLE ELEMENTAIRE	4,65€

#### Adultes :

ENSEIGNANT	5,35€ (indice sup .450)
ENSEIGNANT	3,99€ (indice inf.450)
PERSONNEL COMMUNAL	1.00€ (hors animateurs)
ELU	5.35€

Dans le cadre de la mise en place du portail famille, tout repas non réservé sera majoré d'un euro.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la tarification proposée.

#### **TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE – (délibération 2024 27)**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal, les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la garderie périscolaire selon les créneaux horaires, fixés par le règlement de fonctionnement, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

Enfants domiciliés dans la commune :

- Quotient jusqu'à 650 € : Tarif Réduit 0.45€ / ½ heure
- Quotient de 651 € à 829 € : Tarif Réduit 0.45€ / ½ heure
- Quotient au-delà de 830 € 1.15€ / ½ heure

Enfants domiciliés hors commune : 1.64 € / ½ heure

Une majoration de 5€ par enfant s'appliquera à tout parent arrivant en retard à la fermeture de la garderie.

**TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HEBERGEMENT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 – (délibération 2024 28)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse, propose les barèmes suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

QUOTIENT FAMILIAL		Participation des familles pour une journée	
Tranche	Barème	Eslettois	Hors Commune
Jusqu'à 650 €	1	2.00 €	9.45 €
de 651 € à 829 €	2	7.50€	14.85 €
Au-delà de 830 €	3	10.71 €	18,06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces tarifs valables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**TARIFICATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DES MERCREDIS – (délibération 2024 29)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse, propose aux membres du Conseil Municipal un tarif forfaitaire journalier pour l'accueil collectif de mineurs des mercredis concernant les enfants de 3 à 11 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL		Participation des familles pour une journée	
Tranche	Barème	Eslettois	Hors Commune
Jusqu'à 650 €	1	2.00 €	9.45 €
de 651 € à 829 €	2	7.50 €	14.85€
Au-delà de 830 €	3	10,71 €	18,06 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces tarifs.

### **TARIFS SEJOURS EN BASE ETE – (Délibération 2024 30)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que des séjours en base sont prévus pour les enfants de l'accueil collectif de mineurs :

- Enfants de 7/11 ans.
- Enfants de 12/15 ans.

Elle propose les tarifs et les barèmes suivants applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL		Inscription à la semaine Prix par jour par enfant	
Tranche	Barème	Eslettois	Hors Commune
Jusqu'à 650 €	1	8.50 €	16,27 €
de 651 € à 829 €	2	35,12 €	42,47 €
Au-delà de 830 €	3	42.09 €	49,44 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs proposés.

### **TARIFICATION DE LA DETENTE ADOS – (délibération 2024 31)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse propose au Conseil Municipal un tarif pour la détente Ados concernant les enfants de 12 à 15 ans et correspondant à la moitié du tarif journalier applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

QUOTIENT FAMILIAL		Participation des familles pour 1/2 journée inscription à la semaine	
Tranche	Barème	Eslettois	Hors Commune
Jusqu'à 650 €	1	1.00 €	4.72 €
de 651 € à 829 €	2	3.75 €	7.42 €
Au-delà de 830 €	3	5.35 €	9,03 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte ces tarifs.

### **REMUNERATION DES ANIMATEURS à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 – (délibération 2024 32)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse propose d'appliquer aux animateurs de l'accueil collectif de mineurs, les barèmes de rémunération suivants :

Directeur	91.00 € brut par journée d'animation
Animateur diplômé BAFA :	72.00 € brut par journée d'animation
Animateur stagiaire :	67.00 € brut par journée d'animation

Aide animateur :

60.00 € brut par journée d'animation

Pour chaque nuit passée à l'extérieur avec les enfants, il y aura versement d'une rémunération complémentaire équivalente à la moitié des montants bruts indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte ces tarifs.

### **TARIF SEJOUR AU SKI - HIVER 2025 (délibération 2024 33)**

Madame Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la commission Enfance et Jeunesse propose au Conseil Municipal expose aux membres du Conseil Municipal qu'un séjour à la Toussuire est prévu pour les enfants âgés de 12/17ans résidant dans la commune ; il aura lieu entre 8 et le 15 février 2025. Une convention avec la ville du Houlme sera proposée lors d'un prochain conseil.

QUOTIENT FAMILIAL		Prix par séjour par enfant
Tranche	Barème	
Jusqu'à 650 €	1	150 €
de 651 € à 829 €	2	300 €
Au-delà de 830 €	3	420 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces tarifs.

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **CONVENTION D'ACCÈS A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE (délibération n°2024 34)**

Monsieur Roland GUEVILLE rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir chaque année une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, ayant pris la compétence de la gestion de la piscine, afin de fixer les modalités d'accès des élèves d'Eslettes scolarisés au Collège de Montville.

La présente convention est établie pour la période du 9 septembre 2024 au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet de convention tel qu'annexé.
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

### **ADMINISTRATION**

#### **CONVENTION DE SUBVENTION MISSION LOCALE (délibération 2024 35)**

M. Roland GUEVILLE, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de subvention avec la Mission Locale Rouennaise, dans le cadre de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la convention de subvention 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, la convention pour l'année 2024, avec la Mission Locale Rouennaise.
- Dit que les dépenses ont été inscrites au budget primitif 2024

## **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE à compter de la rentrée 2024-2025 (délibération 2024 36)**

Mme Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 18 juin 2024 concernant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour les écoles de la commune.

Mme Isabelle PRIEUX rappelle que par délibération n° 2018/24 en date du 29 Mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2018-2019 avec un retour à la semaine d'enseignements sur 4 jours. Elle rappelle également le renouvellement de cette organisation par la délibération n° 2021/35 du 24 juin 2021.

Mme Isabelle PRIEUX indique qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2024-2025, il convient de confirmer les horaires auprès de la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime pour une période de trois ans

Mme Isabelle PRIEUX propose de poursuivre l'organisation du temps scolaire pour les écoles de la commune à compter de la rentrée 2024-2025, à savoir :

- Ecole Elémentaire Denis Diderot :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 11H45 et de 13h30 à 16h15
  
- Ecole Maternelle Claudine GUERIN :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 11H45 et de 13h30 à 16h15

## **FINANCES**

### **MODIFICATION D'IMPUTATIONS COMPTABLES PAIEMENT DE FACTURES AU SD76 Décision modificative n° 2024-01 (délibération 2024 37)**

Monsieur Jacques BINARD indique que les travaux du programme du SDE76 rue des Roses sont terminés, il convient d'honorer le paiement des factures. Toutefois, les imputations du Budget Primitif sont erronées par suite du passage en comptabilité M57 ; l'objet de cette délibération est la modification des imputations.

Cette délibération englobe également une dépense supplémentaire relative à l'armoire électrique de la cuisine de l'école par rapport au budget initial.

Monsieur Jacques BINARD propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 1 suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses**

Compte 20415342 Subventions d'équipement versées	- 24 900,00€
Compte 238 Avances versées sur commandes	
D'immobilisations corporelles	- 6 100,00€
Compte 21538 Installations, matériel et outillage techniques	
Autres réseaux	+ 5 800,00€
Compte 20411582 Subventions d'équipement versées	
Bâtiments et installations	+ 7 300,00€
Compte 20422 Subventions d'équipement aux personnes	
De droit privé Bâtiments et installations	+ 16 400,00€
Compte 215741 Installations, matériels et outillage	
Des cantines scolaires	+ 1 500,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **REMISE D'OUVRAGE PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES ROSES D 251/M3797 Décision modificative n° 2024-02 (délibération 2024 38)**

Les travaux du programme EP 2021/ESLETTES/RUE DES ROSES D 251/M3797 des réseaux d'éclairage public prévoyait une participation communale à hauteur de 14 763,78€ et une subvention du SDE76 de 8 985,10€.

Les travaux sont bien entendu achevés, il convient de régulariser la participation aux travaux sur les réseaux électriques et d'intégrer les travaux d'éclairage public.

Monsieur Jacques BINARD propose aux membres du Conseil Municipal de passer les écritures d'ordre suivantes et d'adopter la décision modificative n° 2 :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

Compte 21538-041 Réseaux d'électrification	+14 763,78€
--	-------------

#### **Recettes**

Compte 13258-041 Subventions d'équipement	+ 8 985,10€
Compte 21538-041 Réseaux d'électrification	+ 5 778,68€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE Décision modificative n° 2024-03 (délibération 2024 39)**

Monsieur Jacques BINARD, Mairie-Adjoint, présente des propositions de dépenses d'investissement complémentaires, différées lors du vote du budget primitif. Il rappelle la délibération n° 2024\_25, consacrée à l'adoption de la mission OPC pour les travaux de réhabilitation du vestiaire et la construction de la salle associative, dans laquelle il était prévu l'inscription de la dépense au budget primitif 2024. Ces dépenses peuvent être réalisées suite à la réception d'un accord sur une demande de subvention auprès de l'État.

Monsieur Jacques BINARD propose d'adopter la décision modificative n° 2024\_03 :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

Compte 2031 Frais d'études	+ 24 200,00€
Compte 21312 Bâtiments scolaires	+ 9 500,00€
Compte 21318 Autres bâtiments publics	+ 3 100,00€
Compte 2152 Installations de voiries	+ 26 443,00€
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 800,00€

#### **Recettes**

Compte 1321 Subventions d'investissement État et établissements nationaux	+ 64 043,00€
--	--------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Concernant un agent technique sous contrat, celui-ci ne sera pas renouvelé.
- Madame Christine DESCHAMPS occupant le poste de bibliothécaire part en retraite le 31 août. Un pot de départ sera organisé à la rentrée.
- Madame L'HERNAULT - SANNIER, directrice de l'école élémentaire, quitte ses fonctions au sein de l'école Denis Diderot à la fin de l'année scolaire. Sa remplaçante prendra ses fonctions à la rentrée de septembre. Un pot de départ est prévu le 4 juillet 2024 à 17h30 sous le préau de l'école élémentaire.
- Les travaux d'élargissement de voirie à l'entrée du village entre le rond-point de la RD927 et la rue des Iris ont commencé. Les panneaux et cônes signalant ces travaux et permettant de barrer la route ont été volés d'où le problème de signalisation. La pose de l'enrobé est prévue mardi 2 juillet (sauf contrainte météo), avec fermeture totale de la rue pour la journée.
- L'enquête publique concernant l'implantation d'un projet ARGAN sur la zone POLEN II est maintenant terminée.

### **QUESTION DIVERSES.**

Questions posées par Romain CORNU :

1°) il soulève le problème de l'entretien des caniveaux et trottoirs envahis par les herbes. Qu'en est-il du remplacement de Joël CLATOT qui assurait cet entretien

Réponse : Plusieurs candidats ont été reçus mais aucun ne correspondait aux attentes du poste, car il n'y a pas que l'entretien des espaces verts, il faut également avoir des connaissances dans le « bricolage » tel que petits travaux de plomberie, peintures etc .... Pour pallier ce manque, un auto-entrepreneur a été sollicité pour la coupe de plusieurs haies.

2°) qu'en est-il de la réunion « sécurité » avec la DIRNO, CEREMA, et les riverains de la rue des Jonquilles ?

Réponse : plusieurs options ont été proposées, mais pas de solution pour le moment.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.